

# SÉANCE DU 3 AOUT 2015

L'an deux mil quinze, le 3 août à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 juillet s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/BUJON/MAILLOCHAUD/MARTIN/MIRAULT/THABAUD/DENZLER/PENICHON  
MOITEAUX

## ÉTAIENT EXCUSÉS :

Madame LIEGE-TALON a donné pouvoir à Monsieur COURARI  
Monsieur LAVAUD a donné pouvoir à Madame THABAUD  
Monsieur MENOIRE a donné pouvoir à Monsieur MARTIN  
Monsieur MONDIN a donné pouvoir à Monsieur MOITEAUX  
Madame ALLOY, Monsieur COURLIT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur MOITEAUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les points : «TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DE LA REGION» : accord unanime du conseil.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MOITEAUX donne lecture des propositions faites par la commission pour le versement des subventions aux associations :

### Associations extérieures à la commune au compte 65738

PRÉVENTION ROUTIÈRE :	50,00 €
ADAPEI :	100,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER :	50,00 €
ADMR :	100,00 €
ÉTÉ ACTIF ST YRIEIX :	100,00 €
ADIMC De la Charente Rêve d'enfant :	110,00 €
COLLÈGE GOND PONTOUVRE :	130,00 €
LES RESTOS DU CŒUR :	175,00 €
AIDADOM :	50,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE :	175,00€
FCOL :	60,00 €
FRANCE ADOT 16 :	100,00 €
GDON de Vars :	50,00 €
LA CROIX ROUGE :	80,00 €
VISITEUR DE MALADES EN ETS HOSPITALIERS :	60,00 €
L'ENFANT SOLEIL :	60,00 €
PEP 16 :	50,00 €

### Associations de la commune au compte 65748

SOCIETE DE CHASSE :	300.00 €
COMITE DES FETES :	1900.00 €
PARENTS D'ELEVES :	400.00 €
USB FOOT :	1750.00 €
USB TENNIS :	1150.00 €
DONNEURS DE SANG :	400.00 €
ANCIENS COMBATTANTS :	200.00 €
CLUB DU TEMPS LIBRE :	300.00 €
GYMNASTIQUE :	450.00 €
ASSOCIATION LIVRAMI:	200.00 €
VIET VO DAO :	400.00 €
SPORTS LOISIRS :	250.00 €

CODE PI:	250.00 €
KEVRENN BALZAC	450.00 €
SPORT FUN :	150.00 €
ATELIER LARELA :	400.00 €
COMITÉ DES JUMELAGES :	400.00 €
AIR PARTAGE :	100.00 €
AILES SILENCIEUSES :	100.00 €
INDE ET NOUS :	150.00 €
LES AMIS DU P'TIT TROT BALZATOIS :	100.00 €

CCAS au compte 657362 : 3 000.00 €

Monsieur le Maire ne souhaite pas participer au vote puisqu'une association de la commune a un lien avec l'activité professionnelle de sa fille.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte le budget des subventions aux associations et autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement.

### **PRIX DE LA CANTINE**

Madame MAILLOCHAUD informe l'assemblée qu'il y a lieu d'harmoniser le prix du repas de cantine avec celui de Vindelle et propose une augmentation d'un peu plus de 2,22%, ce qui porterait le prix à **2,30€**.

Madame MAILLOCHAUD propose également de :

- fixer le prix du repas à partir du 3ème enfant à **1,85 €**.
- fixer le prix du repas pour les nouveaux enfants extérieurs au RPI à **2,80 €**
- réévaluer le prix du repas pour les adultes : de 4,90 € à **500 €**
- réévaluer le prix pour les repas fournis par les familles pour les enfants allergiques : de 0,80 € à **0,85 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal accepte les propositions et décide d'appliquer les nouveaux tarifs à partir du 1er septembre 2015.

### **PRIX DE LA GARDERIE**

Madame MAILLOCHAUD informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le prix de la garderie et propose :

- de réévaluer le prix de la garderie du matin : 0,85 € au lieu de **0,80 €**
- de fixer le prix de la garderie du matin pour les nouveaux enfants extérieurs au RPI à **1,05 €**
- de réévaluer le prix de la garderie du soir : 1,05 € au lieu de **1,00 €**
- de fixer le prix de la garderie du soir pour les nouveaux enfants extérieurs au RPI à **1,25 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal accepte les propositions et décide d'appliquer les nouveaux tarifs à partir du 1er septembre 2015.

### **ACCUEIL DES ENFANTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE DU RPI BALZAC VINDELLE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à préparer en collaboration avec la commune de Vindelle, une convention définissant les conditions de scolarisation et de prise en charge des enfants extérieurs au territoire du RPI Balzac-Vindelle.

### **PLU**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal a débattu sur le PADD.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de reconduire le contrat de Madame Marina PEUREUX du 31 août 2015 au 5 juillet 2016 inclus.

### **TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'association TENDANCE, dont le siège se trouve à Champniers, souhaite réserver, pour un stage de danse, la salle des fêtes du 10 au 14 août inclus de 9h30 à 17h30.

Considérant que le ménage ne peut être fait après la location (week-end du 8 et 9 août) et avant la location pour le week-end du 15 et 16 août, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, refuse la location pour la semaine du 10 au 14 août 2015.

## **TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de sécurisation du carrefour de la route de Vindelle (RD406), de la route de la Tête des prés et de la route de la Font Saint Martin, la commune peut demander une subvention auprès de Conseil Départemental de la Charente.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention.

## **TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POITOU-CHARENTES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le projet d'aménagement de bourg (création d'une voie) et de création d'un cheminement doux entre les deux pôles (commercial et administratif), la commune peut bénéficier d'une subvention F.R.I.L. auprès de la Région Poitou-Charentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour demander cette subvention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'agence Postale Communale a été cambriolée dans la nuit du 23 au 24 juillet 2015. Le coffre fort a été volé. La poste sera fermée du 10 au 14 août inclus.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une convention, pour la participation des dépenses de fonctionnement de la bibliothèque, doit être rédigée avec la commune de Vindelle.
- Carrefour de la rue des Genins et de la rue des Vignaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux devraient être terminés le 5 août 2015.
- Monsieur le Maire informe le conseil que la première tranche de l'immeuble situé au 1 place de la Liberté devrait être vendu prochainement puisque l'acquéreur a obtenu son prêt pour la création d'un salon de coiffure.
- Un logement de l'OPH de l'Angoumois sera attribué le lundi 10 août 2015, Monsieur BUJON assistera à la commission d'attribution.
- Dans le cadre du renouvellement du standard téléphonique de la mairie, Monsieur BUJON informe l'assemblée qu'une nouvelle proposition a été faite par Orange Business Service. Celle-ci comprend la location du matériel et l'offre téléphonique et internet. Accord du Conseil.
- Monsieur MOITEAUX informe le conseil que plus de 10 000 postes par an vont être proposés par l'armée de terre à partir de 2015.
- Monsieur le Maire donne lecture de courrier de Monsieur DOURSENAUD qui souhaite que la commune engage une procédure de biens sans maître pour les parcelles cadastrées section ZC n°41 et n°42. A notre connaissance certains propriétaires de la parcelle n°41 seraient identifiés. Des recherches complémentaires vont être faites avant d'engager la procédure.